

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 MAI 2006**

Délibération
n° 2006.05.101

**Parc d'activités
Euratlantique -
tranche 2 :
indemnité agricole
à M. André
FAUCONNET**

LE CINQ MAI DEUX MILLE SIX à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 avril 2006**

Membres présents :

Philippe MOTTET, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Madeleine ANCELIN, Philippe BERTHET, Jean-Claude BESSE, Jean-Claude BONNEVAL, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, Martine FAURY, Annie FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Michel HUMEAU, Gérard MARQUET, Jean-Claude MOGIS, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Jean-Jacques SYOEN, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Bernard ALLIAT à Jean-Yves DE PRAT, André BONICHON à Bernard CHARRIER, Jean BOUGETTE à Michel CHAVAGNE, Bernard CONTAMINE à Philippe BERTHET, Louis DESSET à Bernard SAUZE, François ELIE à Gérard MARQUET, Maurice HARDY à Michel BRONCY, Jean-Michel LAMOUREUX à Robert CHABERNAUD, Didier LOUIS à Christian RAPNOUIL, Jean MARDIKIAN à Philippe MOTTET, Patrick RIFFAUD à Annie FOUGERE

Excusé(s) :

Maurice FOUGERE

Excusé(s) représenté(s) :

Daniel OPIC par Madeleine ANCELIN

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

PARC D'ACTIVITES EURATLANTIC - TRANCHE 2 : INDEMNITE AGRICOLE A M. ANDRE FAUCONNET

Dans le cadre de l'aménagement de la deuxième tranche du parc d'activités EURATLANTIC, il est prévu de viabiliser 25 hectares.

Les négociations foncières ont été entamées en 2001. Les acquisitions par voie amiable et par voie d'expropriation arriveront à leur terme au cours du premier semestre 2006, dont les parcelles cadastrées AB n° 123, 158, 162, 163, 173, 178, 179, 333 et 337.

Certains terrains appartenant aux conjoints BAYNAUD étaient cultivés par l'EARL Fauconnet représentée par Monsieur André Fauconnet. Il a été convenu avec lui qu'il s'engage à libérer sans délai les terrains en contrepartie d'une indemnité pour préjudice à hauteur de la somme de 10 767, 31 € pour des terrains acquis par voie d'expropriation.

Cette somme correspond à une indemnité de 3 375, 63 € pour les cultures (4ha91), de 5 638, 80 € pour les vignes (1ha11) et de 1 752, 88 € pour la prime PAC non perçue.

La somme est déduite des indemnités dues aux conjoints BAYNAUD.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 5 avril 2006,

Vu l'avis favorable de la commission Finances/Programmation du 11 avril 2006,

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement de la somme de 10 767, 31 € pour indemnité de tout préjudice à l'EARL Fauconnet représentée par Monsieur André Fauconnet, venant en déduction des indemnités d'expropriation dues aux conjoints BAYNAUD.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 6015.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

15 mai 2006

Affiché le :

17 mai 2006